

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 30 Mars 2023

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 43  
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 10  
 Nombre de membres excusés : 2  
 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :  
 24 mars 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

12 AVR. 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

12 AVR. 2023

7 - Finances Locales  
 7.5 - Subventions

L'an 2023, le 30 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24 mars 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 mars 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet** : Demandes de subvention au titre du Fonds Vert pour les dossiers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET			M. Jean-Claude RUAULT		
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE				X	
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>43</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>53</b>		

**M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Effectif depuis début janvier 2023, le Fonds Vert est un dispositif créé par le Gouvernement afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, dont l'utilisation permettrait de renforcer les actions déjà engagées en la matière par l'Intercom de la Vire au Noireau :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par la délibération du 4 février 2020
- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT), qui s'appuie sur les référentiels Cit'ergie et Economie circulaire, approuvé par la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés auprès des préfets, le Fonds Vert est ainsi destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- Performance environnementale,
- Adaptation du territoire au changement climatique,
- Amélioration du cadre de vie.

A ce titre, les projets présentés qui répondent aux enjeux de la transition écologique et énergétique (diminution des gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, diminution de la pollution lumineuse ou encore maîtrise et réduction du coût de l'énergie pour la Collectivité, etc.), peuvent bénéficier d'une aide d'un montant maximal de 80% de leur coût.

Ainsi, dans le cadre du Fonds Vert, 3 opérations projetées par l'Intercom de la Vire au Noireau seraient éligibles :

AXE 1	<b>Performance environnementale</b>
ACTION 3	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
PROJET	Projet de relanternage de trois parcs d'activité économiques situés sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau, commune de Condé-en-Normandie : Z.I. Charles Tellier, Maximilien Vox et Jean Monnet
DESCRIPTION	Le projet consiste pour l'année 2023 à remplacer par des ampoules LED tous les points lumineux de trois PAE condéens les plus anciens dont les mâts sont actuellement équipés en ampoules sodium : cela représente 61 points lumineux
COUT ESTIMATIF	<b>60 502, 14 € HT – subvention sollicitée de 80 % : 48 401 €</b>

AXE 1	<b>Performance environnementale</b>
VOLET 3	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
PROJET	Projet de renouvellement de luminaires anciens sur les parcs d'activités La Papillonnière et les Neuvillières situés sur la commune de Vire Normandie.
DESCRIPTION	Projet consistant, pour l'année 2023, à remplacer 60 luminaires sodium anciens par des luminaires LED.
COUT ESTIMATIF	<b>47 107 € HT – subvention sollicitée de 80 % : 37 685,60 €</b>

AXE 3	<b>Développement du covoiturage</b>
VOLET 2	Travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage ou réalisation de lignes de covoiturage.
VOLET 4	Outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage.
PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la pratique de l'autostop via une application dédiée et un réseau de points d'arrêts.</li> <li>- Développer le covoiturage sur les trajets domicile-travail par une animation ciblant les salariés réalisée directement en entreprise et essayer cette démarche de promotion – animation auprès des autres pans de la population.</li> </ul>
DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la pratique de l'autostop en déployant l'application dédiée Rezo Mobicoop – Rezo Covoit et en maillant le territoire intercommunal de 180 points d'arrêt covoiturage / autostop (a minima 1 point / commune) permettant la création de véritables lignes de covoiturage connectant les villes-centres aux Petites Villes de Demain de la Vire au Noireau.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la prise en main de l'application de covoiturage Rezo Covoit – Rezo Mobicoop pour les trajets domicile-travail par une animation au profit des salariés réalisée directement en entreprise par Mobylys élevé au rang de manager de mobilité.</li> <li>• Renforcer la connaissance et l'usage par le grand public des outils locaux de covoiturage via une promotion assurée par Mobylys et réalisée en territoire (présence sur : marchés, manifestations culturelles, de loisirs, espaces publics...).</li> </ul>
COUT ESTIMATIF 2023	<b>94 474 € HT – subvention sollicitée de 80 % : 75 579 €</b>

Suivant l'avis favorable de la commission Attractivité du Territoire réunie le 08 mars 2023, et du Bureau communautaire réuni les 6 et 20 mars 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toute diligence pour solliciter l'obtention de toutes subventions, et notamment celle du Fonds Vert, permettant de réduire la charge financière du portage des opérations ci-avant répertoriées et, le cas échéant, à signer les documents, attestations et conventions s'y rapportant.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
 Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
 M. Corentin GOETHALS

Le Président,  
 M. Marc ANDREU SABATER



